

- 17 Jacques Blot,
- 18 Pierre La Hayse,
- 19 Blaise Juillet,
- 20 Jean Archambaux, fils de Jacques
- 21 Jacques Foiram,
- 22 Etienne Goguet,
- 23 Jean Baptiste Monet.

"En outre Pierre Desautels dit la Pointe et Jacques Picards, absents pour des raisons fortes, ont déclaré adhérer aux décisions prises, ce qui porte à vingt-cinq le nombre des habitants ayant pris part à la délibération."

Ce relevé est intéressant parce qu'il permet de se rendre compte de la population de la Longue-Pointe à cette date.

"Enfin ladite affaire concernant la couverture de l'Eglise a été rapportée devant M. l'Intendant devant qui les parties de part et d'autre sont allées plusieurs fois. Il l'a conclue et déterminée comme il paraît par sa sentence ci-après ajoutée, et le couvreur Jacques Lefebvre a été payé comme il paraît aussi par la quittance cy-après. On a fait travailler cette automne à raccommoder comme on a pu la couverture. La dépense qu'il a fallu faire pour cela, avec la même somme qui a été donnée en argent au couvreur, fait entièrement la somme qui lui était due

QUITTANCE.

Elle est curieuse par sa rédaction et les précautions prises de la part des marguilliers ; nous lui laissons son orthographe.

"Par devant les témoins cy-après nommés,

François Louis Bourbo dit Carignan, constructeur de vesceau, Jean François Lavigne et Augustin Paquet et Claude boiselle actuellement résidant à la paroisse de la Longue pointe et au-cupais à fabriquer un vesceau ; et par devant prudent Vinet et polle Graveline (Paul Baudereau dit Graveline) et Maurice Laspron et Jean Batiste Dufresne, tout marguillie.

Jacques Lefebvre couvreur en bar do (*sic*) a reconnu et confesser avoir resu en argent contant la somme de cent quatre vingt livres come il les porté par l'ordonnance de monsieur l'intendant en suivant toute les closes de la dite ordonnance. Fait à la Longue-pointe ce vingt et troisième Juillet mil sept cent trente, le dit Jacques Lefebvre a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque ordinaire x